

Quelques réflexions sur l'étude du passé composé en français médiéval

Anu Treikelder

Université de Tartu

Depuis quelques dizaines d'années plusieurs nouvelles théories ont été proposées pour expliquer le fonctionnement des temps verbaux dans les langues naturelles. À la lumière de ces nouvelles approches, le système des temps verbaux en français moderne ne cesse de provoquer des discussions parmi les linguistes. En même temps, nous constatons un certain recul dans l'étude des temps verbaux en ancien français par rapport aux années 70 du siècle dernier. À notre connaissance, il n'y a pas eu beaucoup de tentatives profitant des théories récentes pour étudier les temps verbaux en français médiéval, et parmi ceux-ci le passé composé, qui prête toujours à discussions dans ses emplois modernes. L'objectif du présent article est de montrer, à l'exemple du passé composé, que les nouvelles approches pourraient contribuer également à éclaircir quelques cas problématiques dans la diachronie des temps verbaux.

1. L'étude des temps verbaux en français moderne et en français médiéval

Le système des temps verbaux du français a suscité un grand intérêt parmi les linguistes de tous les temps, mais il semble qu'il y ait eu une véritable explosion dans ce domaine depuis une vingtaine d'années. Comme l'a montré Vet (1999 : 113ss.), "l'étude des temps verbaux s'est longtemps limitée à décrire le sens des désinences verbales", et très souvent ces descriptions ne rendaient pas compte des contradictions qui apparaissent entre cette signification en langue et les effets de sens que les temps verbaux sont susceptibles d'avoir dans le contexte. Depuis les années 70, les études sur les temps verbaux se sont multipliées, différentes théories ont été proposées, visant à réconcilier la signification des désinences verbales avec leur fonctionnement dans le (con)texte. Une des théories qui a eu des répercussions importantes sur l'étude des temps français est la *Théorie de la Représentation Discursive* (DRT) de Kamp¹, qui met en évidence l'importance du contexte dans l'étude de la sémantique en général et celle du verbe en particulier. Selon la DRT, les relations qui s'établissent entre les phrases d'un discours déterminent en grande partie la signification des temps verbaux. Cette théorie, issue du domaine anglophone, a eu une grande influence sur l'étude des temps verbaux en français moderne. Les travaux de Kamp servent également de point de départ pour les études sur l'anaphore temporelle², qui considèrent, à l'exemple du domaine nominal, que les temps verbaux peuvent établir des relations anaphoriques et que ces relations assurent la cohérence temporelle du texte. Cette analyse a probablement suscité le plus de discussions dans le domaine des temps verbaux du français ces derniers temps. À côté de ces approches, il y en a bien sûr beaucoup d'autres qui se placent dans le cadre théorique de la linguistique de l'énonciation, de la pragmatique ou de la linguistique cognitive, mais il n'est pas question et ce n'est pas notre but de les énumérer toutes ici. Ce qu'il est important de noter, c'est que les temps verbaux, et la temporalité en général, sont toujours un domaine très productif dans la linguistique moderne et ne cessent de prêter à discussions.

Or, si les études sur les temps verbaux du français moderne deviennent de plus en plus nombreuses, on ne peut pas le constater pour l'ancienne langue. Il y a deux études fondamentales, celles de Martin (1971) et de Wilmet (1970), qui continuent à servir de références aux linguistes et philologues modernes en ce qui concerne les étapes antérieures et l'évolution du système verbal français. Il est vrai, comme le signale Combettes (1996: 404), que ces deux études monumentales "ont fait le tour de la question" et qu'elles "laissent peu de place à d'éventuels compléments", mais on peut constater également avec Combettes qu'il "serait pourtant souhaitable de profiter des nouvelles approches de la temporalité".

Les travaux de Martin et de Wilmet portent sur la période qu'on est convenu d'appeler le "moyen français" (14^e-15^e ss.), les études sur les temps en ancien français (12^e-13^e ss.) remontent en grande partie à la première moitié du 20^e siècle. Il y a cependant quelques recherches faites sur des corpus restreints en ancien français, comme celles de Schøsler (1973, 1985), qui, s'inscrivant dans la tradition de Martin, étudient l'emploi des temps de l'indicatif dans quelques textes médiévaux.

Dans une certaine mesure, ce petit nombre d'études dans le domaine des temps verbaux en ancien français s'explique sans doute par le déplacement du centre d'intérêt des linguistes vers la période du moyen français. En 1970, Wilmet a pu écrire dans l'introduction de son étude:

"Les linguistes [...] se sont intéressés presque exclusivement à l'ancien français et au français moderne, négligeant l'étape intermédiaire, mouvante et instable" (Wilmet 1970: 9)

Depuis cette période, la situation semble avoir profondément changé : les linguistes témoignent de plus en plus d'intérêt justement à cette "étape intermédiaire" qu'est le moyen français et laissent la période d'ancien français plutôt aux études littéraires et philologiques. C'est ce que fait remarquer Combettes en 1996: "ancrées dans une tradition plus ancienne, fondamentalement philologique, les études d'ancien français ont eu plus de mal [que les études sur le moyen français] à s'articuler sur la linguistique générale" (Combettes 1996: 395)

Reste que, même si les "recherches sur le moyen français ont su profiter du développement de certaines branches telles que la pragmatique, la linguistique de l'énonciation, la linguistique textuelle", le système verbal fait pourtant "un peu figure de parent pauvre" à côté de la syntaxe (Combettes 1996: 404). À part quelques exceptions, comme la thèse de E. Oppermann (2000) sur le futur injonctif en ancien et moyen français³, l'étude des temps verbaux ne semble pas être parmi les préoccupations majeures des linguistes, ni dans le domaine de l'ancien français, ni dans celui du moyen français.

2. L'étude du passé composé en français moderne et en français médiéval

Parmi les temps verbaux du français, à côté de l'opposition du passé simple et de l'imparfait, c'est le passé composé, temps "ambigu", qui a sans doute produit le plus d'interprétations différentes. On ne peut que souscrire à la constatation de Desclés et Guentchéva (2003, 48):

"Devant le foisonnement d'analyses qui, certes, captent chacune à sa façon les différentes valeurs du passé composé, force est de constater que l'on n'arrive pas à un consensus théorique et conceptuel qui entraînerait un traitement opérationnel de la forme verbal."

Les analyses partent de bases théoriques très différentes et il est souvent difficile, sinon impossible, de les faire correspondre les unes aux autres et de trouver les équivalences dans les différents systèmes. Pour ne relever que les analyses les plus récentes, on peut

mentionner celles de Luscher et Sthioul (1996) et de Luscher (1998), s'inscrivant dans le cadre de la pragmatique, ou les thèses de Oh (1991) et de Vazov (1998) qui partent de la linguistique cognitive et du traitement automatique de la langue, ou encore la thèse de Vu (1999) qui se base sur la théorie énonciative dans la tradition de Culioli.

À côté des analyses spécifiques sur la signification et l'interprétation du passé composé, il y a beaucoup d'études sur l'alternance des temps verbaux en français moderne, inspirées par "le mélange de temps" auquel on est confronté en lisant la littérature et la presse contemporaines qui font volontiers alterner différents temps narratifs, à savoir le passé composé, le présent historique et le passé simple (considéré comme le temps narratif par excellence)⁴. Si l'on connaît un peu l'histoire de la langue française, on peut y reconnaître le problème des récits médiévaux dont l'emploi des temps a laissé perplexe tant de philologues habitués à un système ordonné et stable des temps verbaux remontant à la normalisation de l'emploi des temps à l'époque classique.

Cependant, ce que les nouvelles approches ont généralement en commun, c'est qu'elles dégagent derrière la multitude des emplois différents du passé composé deux valeurs aspectuo-temporelles principales: il y a les emplois qui mettent l'accent sur l'état résultant (valeur d'accompli ou de *parfait*) et les emplois qui pointent sur l'événement passé (valeur aoristique ou valeur de *prétérit*).⁵

Comme le passé simple n'est presque plus employé en français parlé, le passé composé avec sa valeur de *prétérit*, assumant les fonctions du passé simple, peut alterner avec l'imparfait de la même manière que le passé simple à l'écrit. Mais l'emploi du passé composé devient de plus en plus fréquent également dans la narration écrite (surtout depuis *L'Étranger* de Camus), où il se rencontre au lieu du passé simple ou à côté du passé simple, dans des fonctions semblables. Les chercheurs qui ont étudié ces alternances trouvent pourtant qu'il n'est pas possible d'assimiler complètement le passé composé au passé simple, vu que le passé composé garde toujours son lien avec le présent du locuteur et donne de ce fait un effet différent de celui du passé simple, décidément isolé du moment de la parole.

S'il est difficile de trouver des correspondances entre les différentes approches contemporaines, la situation devient encore plus confuse si l'on considère le problème dans la perspective diachronique. En ce qui concerne le passé composé en français médiéval, ce sont toujours les études de Martin et de Wilmet qui servent de référence. Selon Martin et Wilmet (1980) le passé composé à valeur de *prétérit* n'existait pas en ancien français:

"La prétendue équivalence – souvent affirmée par les philologues – du passé simple et du passé composé en ancien français repose sur une interprétation erronée du présent accompli historique." (Martin, Wilmet 1980: 132)

Comme on a vu plus haut, il ne peut pas être question de l'équivalence du passé composé et du passé simple en français médiéval, puisque ces deux temps ne sont pas équivalents en français moderne. Il serait donc plus approprié de parler d'un passé composé qui apparaît dans les mêmes contextes que le passé simple. Nous utilisons pour ces emplois le terme de passé composé aoristique⁶, qui remplit les mêmes fonctions mais garde ses particularités par rapport au passé simple.

Les chercheurs contemporains admettent généralement avec Martin et Wilmet que le passé composé aoristique est d'une formation récente: il a son origine dans la période moderne⁷ et s'enracine dans l'usage seulement au cours du 19^e siècle. Il ne peut y avoir de doutes sur la date de l'enracinement du passé composé aoristique, étant donné que le recul du passé simple est bien observable dans les textes écrits. En revanche, il est beaucoup plus difficile de tracer exactement le changement des valeurs du passé composé qui apparaît dans les textes de toutes les périodes de la langue française dès l'époque de

l'ancien français. Pour juger des effets de sens du passé composé dans le contexte, il faut donc tout d'abord savoir ce qui nous permet de déterminer sa valeur dans les cas concrets de son apparition dans le texte, il faut savoir quels éléments du contexte contribuent à l'interprétation temporelle de l'énoncé et quel est le rôle du temps verbal parmi tous ces éléments.

En ce qui concerne le français moderne, il n'y a qu'une dizaine d'années qu'on a commencé à explorer systématiquement le contexte pour déterminer la valeur du passé composé, le but de ces études était de présenter les règles de l'identification de la valeur du passé composé en vue d'un traitement automatique⁸. Les études générales sur les temps verbaux ne mentionnent d'habitude que quelques indices contextuels qui peuvent guider l'interprétation.⁹

Pour le français médiéval, l'exploration du contexte a commencé beaucoup plus tôt, devenue particulièrement importante dans les études de Martin et de Wilmet.

Martin (1971) a étudié sur un corpus de 9 textes de moyen français trois types de corrélations syntaxiques et sémantiques : les corrélations entre les temps verbaux et les circonstanciels (adverbes, circonstanciels de temps et conjonctions de temps), les temps verbaux et le contenu aspectuel du lexème, les corrélations entre les temps verbaux ("concordance des temps").

Wilmet (1970) consacre également une grande partie de son travail sur l'œuvre dramatique en moyen français à l'étude des corrélations verbo-adverbiales.¹⁰

L'étude du contexte linguistique a été tout naturellement la partie essentielle de l'étude des formes grammaticales dans l'ancienne langue, étant donné que les textes écrits sont la seule source d'information pour le linguiste moderne, qui ne peut pas s'appuyer sur son intuition linguistique ni sur celle des informateurs en étudiant une langue disparue. Ainsi, Martin (1971) signale :

"L'étude des corrélations, assortie de dénombrements, voire de quelques statistiques, paraît le plus à même d'ouvrir la voie à une théorie cohérente des temps grammaticaux" (Martin 1971: 12)

La question qui se pose est de savoir si toutes les possibilités qu'offre le contexte ont déjà été explorées d'une manière exhaustive.

Les nouvelles approches dans la linguistique des dernières décennies du 20^e siècle ont mis en évidence qu'à côté des éléments directement temporels et aspectuels (les circonstanciels, les connecteurs, les temps verbaux, l'aspect lexical du procès), il y a d'autres éléments linguistiques qui participent à la construction du sens aspectuo-temporel (comme les déterminants par exemple: le verbe *manger* n'a pas la même valeur aspectuelle dans *manger une pomme* et *manger des cerises*). D'autre part, les analyses récentes ont montré que ce sont également les liens qui dépassent le cadre d'un énoncé ou même d'une phrase complexe, c'est-à-dire les liens interphrastiques, qui interviennent dans l'interprétation aspectuo-temporelle des énoncés, et que, très souvent, ces rapports ont même un rôle déterminant dans l'établissement de la cohérence temporelle du texte. Les nouvelles théories admettent généralement l'intervention des considérations pragmatico-référentielles dans le processus interprétatif. Si nous parlons de la signification d'un morphème verbal, il faut donc distinguer également l'information encodée par le temps verbal de celle qui est due à nos connaissances sur le monde ou nos connaissances encyclopédiques.

Nous voudrions montrer ci-dessous que l'étude des relations interphrastiques ou textuelles des procès permet de donner une forme sinon plus précise, en tout cas différente, à la question diachronique de la signification du passé composé et qu'elle

pourrait contribuer à l'identification de la valeur du passé composé dans l'ancienne langue. Chaque temps verbal a son comportement textuel particulier dans la mesure où il est susceptible de présenter le procès dans certaines relations chronologiques avec les autres procès du texte. Les rôles du passé composé sont différents selon ses valeurs aspectuo-temporels.

3. Passé composé primaire ou passé composé historique?

Les philologues de la première moitié du 20^e siècle¹¹ considéraient certains emplois du passé composé dans le récit comme équivalents au passé simple ou, selon notre terminologie, comme passé composé aoristique. Wilmet (1998 : 365) présente un exemple de ce type de passé composé :

[1]

El grant verger fait (p1) li reis tendre un tref.

Les dis messages ad fait (p2) enz hosteler...

La chanson de Roland, vv. 159 – 160

Selon Wilmet, le passé composé du procès p2 de l'exemple [1] ne peut pas être considéré comme "passé disjoint du présent". Le procès p1 est au "présent historique" (traduction : le roi *ordonne* de dresser une tente) et le procès p2 représente la "phase extensive du présent "historique" : du montage de la tente à l'installation des messagers, le récit s'accélère, franchit d'un bond un grand laps de temps" (traduction : il y *a fait* loger les hérauts).

Ce type d'emploi n'est pas rare dans les textes médiévaux, le passé composé se rencontre même plus souvent dans les parties narratives des textes que dans le discours direct.¹²

Selon Martin et Wilmet, il ne pourrait s'agir du passé composé aoristique dans les textes médiévaux. Les cas où l'interprétant pourrait avoir la tentation d'attribuer cette valeur au passé composé doivent être considérés comme des cas de "présent accompli historique", nous allons appeler cet emploi *passé composé (accompli) historique*¹³. Le passé composé historique accompagne le présent historique, le procès au passé composé historique n'est pas appréhendé par rapport à l'actualité du locuteur (narrateur), mais par rapport à un autre point dans le passé (fixé par le procès au présent historique), il y a un "décalage du point d'origine", comme le caractérise Martin (1971). Le passé composé aoristique moderne, par contre, "indépendant de tout décalage du point d'origine, sert à la narration de faits qui n'ont pas, logiquement, de rapport avec l'actualité du locuteur" (Martin 1971: 398).

La question se pose alors de savoir ce qui permet de distinguer ce passé composé accompli historique du passé composé aoristique moderne. Si la confusion a pu se produire, c'est que ces deux valeurs peuvent apparaître dans des conditions contextuelles similaires. Buridant également dans sa *Nouvelle grammaire de l'ancien français* (2000: 378ss.) parle de la quasi-équivalence du passé composé avec le passé simple dans certains contextes. Il est donc important de préciser d'une part ce qui rapproche et d'autre part ce qui distingue ces deux emplois du passé composé. Nous avons essayé de trouver la réponse dans les textes modernes.

En étudiant l'emploi du passé composé dans les œuvres littéraires contemporaines, nous avons pu constater que le passé composé aoristique se rencontre à côté du passé composé accompli historique dans les textes qui font alterner le passé et le présent dans la narration.¹⁴ Regardons un exemple (il s'agit des premiers paragraphes du dernier chapitre

du roman de M. Houellebecq *Extension du domaine de la lutte*):

[2]

Le 20 juin de la même année, je me suis levé (p1) à six heures et j'ai allumé (p2) la radio, plus précisément la Radio Nostalgie. Il y avait une chanson de Marcel Amont qui parlait d'un Mexicain basané [...]. Je me suis lavé (p3) en écoutant la radio, puis j'ai rassemblé (p4) quelques affaires. J'avais décidé de retourner à Saint-Cirgues-en-Montagne; enfin, de réessayer.

*Avant de partir, je termine (p5) tout ce qui reste à manger chez moi. C'est assez difficile, car je n'ai pas faim. [...] Je ne vois pas pourquoi je fais ça, il est évident que ce sont des produits de longue conservation. Mais il y a déjà longtemps que le sens de mes actes a cessé (p6) de m'apparaître clairement; disons, il ne m'apparaît plus très souvent. Le reste du temps, je suis plus ou moins en position d'observateur. (M. Houellebecq *Extension du domaine de la lutte*, éd. Maurice Nadeau, 1994, p. 152)*

Les procès p1, p2, p3, p4 de l'exemple [2] sont des cas typiques du passé composé aoristique, ils présentent une succession d'événements et sont accompagnés de circonstanciels qui localisent les procès dans le passé. Ces procès ont leur ancrage temporel dans le présent du narrateur qui voit les événements comme passés. La série d'événements continue par le présent historique (p5) et il y a un procès (p6) dans le contexte subséquent qui est au passé composé. Mais l'ancrage temporel du p6 est différent de celui des procès p1...p4, le procès n'est plus appréhendé à partir du présent du narrateur, mais à partir d'un moment antérieur qui est fixé par le procès au présent historique (p5). Comme le procès est accompagné du circonstanciel *il y a déjà longtemps que*, il est possible d'identifier le passé composé comme accompli: il s'agit donc d'un *passé composé accompli historique* qui se rencontre dans le même contexte narratif que les procès au passé composé aoristique.

L'exemple [3] présente également trois procès au passé composé:

[3]

*La Belle Vaque, comme l'appelle le fermier, la meilleure laitière du troupeau, se frotte (p1) doucement contre la clôture d'épines; il y a huit jours à peine, elle a meuglé (p2) quand la charrette du boucher est venue (p3) prendre son petit veau; mais elle a oublié (p4); elle mastique de nouveau avec contentement la bonne herbe. (M. Yourcenar *Souvenirs pieux*, Folio, p.144).*

Les procès p2, p3, p4 ne sont pas localisés par rapport au présent du narrateur, mais par rapport au procès p1 au présent historique. Il s'agit donc du passé composé historique, mais cette fois il y a deux procès qui sont accompagnés d'un circonstanciel localisateur temporel (p2 et p3). Le procès p2 est accompagné d'un circonstanciel de localisation *il y a huit jours à peine* et d'une subordonnée temporelle ponctuelle au passé composé (p3). Les deux procès sont donc au *passé composé historique*, mais il est possible de leur donner la valeur d'aoristique. On peut constater que le passé composé historique a également deux valeurs différentes que nous avons appelées d'après Gosselin (1996) la valeur *aoristique* et la valeur d'*accompli*.

Du point de vue synchronique, il peut sembler peu important de savoir s'il s'agit du passé composé historique ou du passé composé primaire en français moderne, tant qu'il est possible d'identifier la valeur aoristique ou accompli: les procès sont toujours au passé par rapport au présent du narrateur. La distinction devient pourtant pertinente pour certaines combinaisons contextuelles, car le passé composé peut être accompagné d'un circonstanciel de localisation temporelle du passé non seulement avec sa valeur aoristique mais également avec sa valeur d'accompli, comme le montre l'exemple [4]:

[4] *À midi* tous les bâtiments ont rallié (p1) et l'amiral *fait former* (p2) l'ordre de marche cap au S-O sur Gibraltar. (Jacques de Langlade *Nelson, Lire* 183, 1990, p.118)

Dans l'exemple [4] le circonstanciel localisateur ponctuel *à midi* ne se rapporte pas au procès exprimé par le participe passé du procès au passé composé (p1) mais à l'état résultant (exprimé par l'auxiliaire au présent) qui est simultanément au procès au présent historique (p2). Malgré le circonstanciel de localisation temporelle de passé, il s'agit donc du passé composé *accompli* historique. Il en résulte que la corrélation avec un adverbe de localisation temporelle de passé ne nous guide pas automatiquement vers la valeur aoristique du passé composé¹⁵.

D'autre part, on constate que le passé composé aoristique primaire et le passé composé aoristique historique ont le même comportement syntaxique: ils s'associent aux mêmes types de circonstanciers et peuvent apparaître dans les mêmes structures syntaxiques (dans une principale ou une subordonnée). Le passé composé aoristique historique peut exprimer une succession d'événements comme le passé composé primaire.

L'exemple [2] ci-dessus dans lequel le passé composé aoristique primaire apparaît dans le même contexte que le présent historique semble même infirmer l'argument principal de Martin contre l'existence du passé composé aoristique primaire en ancien français. R. Martin, en étudiant les corrélations entre les temps verbaux, constate que "le recul du présent historique entraîne celui du passé composé" (Martin 1971: 398), ce qui montre que le passé composé devrait être considéré comme relatif au présent historique dans tous les cas. D'après les dénombrements de Martin, au cours de la période du moyen français, le présent historique devient plus rare dans la narration et il constate également le recul du passé composé au cours de la même période. Cette corrélation est évidemment tout à fait régulière: il est évident que, avec la disparition du présent historique, c'est également le passé composé historique qui disparaît, vu qu'il sert à exprimer l'antériorité ou l'accompli par rapport au présent historique. Mais il nous semble légitime de demander si cette corrélation exclut complètement l'existence du passé composé aoristique primaire dans l'ancienne langue: ne serait-il pas possible de penser que le recul du présent historique ait entraîné également le recul du passé composé aoristique primaire dans la narration? Dans les deux cas, il s'agirait alors de la tendance de la langue littéraire à éviter les registres parlés, une tendance qui s'inscrit dans celle, plus générale, à la normalisation progressive de la langue écrite qui ne saute plus aussi aisément du passé au présent qu'à l'époque médiévale.

4. Passé composé anaphorique vs passé composé non anaphorique

Nous constatons donc qu'il est difficile de trouver des différences dans les conditions syntaxiques de l'apparition du passé composé primaire et du passé composé historique. Afin de donner une réponse à la question diachronique de l'existence éventuelle du passé composé aoristique, il faut néanmoins trouver des moyens pour les distinguer. Les différences entre ces deux emplois du passé composé ne semblent pas résider dans le contexte linguistique au niveau d'un énoncé isolé, mais plutôt dans la manière dont les procès sont liés dans le texte.

L'une des possibilités d'expliquer ces différences serait de partir de la théorie de l'anaphore temporelle. Il a été mentionné plus haut que c'est une des théories contemporaines les plus discutées (surtout en ce qui concerne l'explication de la différence entre le passé simple et l'imparfait). Nous trouvons quand même que l'analyse anaphorique pourrait s'avérer efficace dans le cas du passé composé.

Gosselin (1996) présente une version de l'anaphore temporelle qui considère tous les intervalles de référence associés aux intervalles de procès¹⁶ comme anaphoriques. Il ne distingue donc pas les emplois anaphoriques et déictiques des temps verbaux. Cela signifie que tous les temps déclenchent la recherche d'un antécédent temporel auquel

ils puissent être liés. Mais la procédure de recherche est différente selon le caractère aspectuo-temporel du temps verbal : les intervalles de référence des procès aoristiques sont toujours liés par l'intervalle du procès tandis que ceux des procès inaccomplis doivent trouver un antécédent dans le contexte. Les procès au présent et au passé composé primaire, quelle que soit sa valeur dans le contexte, sont toujours liés par l'intervalle d'énonciation qui leur sert d'antécédent. Les temps composés (excepté le passé composé primaire) nécessitent toujours un liage par un antécédent dans le contexte, même s'ils ont la valeur aoristique, et cet antécédent coïncide avec l'intervalle de référence de l'auxiliaire.

Cette analyse nous permet de décrire la différence entre le passé composé primaire et le passé composé historique: le premier est toujours lié par l'intervalle d'énonciation (le présent du locuteur), mais le deuxième doit trouver son antécédent dans le contexte (un autre intervalle différent du présent du locuteur). Dans la théorie « classique » de l'anaphore temporelle c'est seulement le passé composé historique qui apparaîtrait comme anaphorique¹⁷, tandis que le passé composé primaire, ancré dans le présent du locuteur, est considéré comme déictique : les deux types de passé composé s'opposeraient donc comme non anaphorique (déictique) vs anaphorique. Ainsi, l'antécédent des procès p1...p4 de l'exemple [2] est l'intervalle d'énonciation du narrateur, tandis que le procès p6, anaphorique, est lié par l'intervalle de référence du procès p5 au présent historique. Les procès au passé composé historique de l'exemple [3] peuvent avoir des relations entre eux, mais ils sont tous liés par l'intervalle de référence du procès p1 au présent historique. Et dans l'exemple [4] le procès p1, au passé composé historique, est lié par l'intervalle de référence du procès p2 et non par l'intervalle d'énonciation du narrateur, ce qui serait le cas pour le passé composé primaire.

La différence de l'ancrage temporel des procès au passé composé primaire et au passé composé historique peut ainsi être décrite dans les termes de relations anaphoriques. Nous croyons qu'il ne s'agit pas d'une simple reformulation de la question diachronique du passé composé mais que cette approche pourrait offrir des outils méthodologiques supplémentaires pour étudier la valeur de ce temps verbal dans l'ancienne langue. Dans le cas du passé composé historique, il doit être possible de repérer dans le contexte un intervalle antécédent, ce qui n'est pas nécessaire pour le passé composé primaire qui est toujours lié par l'intervalle d'énonciation du locuteur (narrateur). Pour identifier l'un ou l'autre type du passé composé, il nous faudrait donc déterminer exactement la procédure de la recherche de l'antécédent et les propriétés spécifiques que cet antécédent doit avoir dans le cas du passé composé. Si nous pouvons déterminer cette procédure et qu'il nous soit possible de repérer dans le contexte un antécédent qui ne contrevient pas aux considérations pragmatico-référentielles, il nous devrait être possible d'identifier l'occurrence donnée du passé composé comme historique. Et, au contraire, s'il n'est pas possible de trouver l'antécédent dans le contexte, le passé composé devrait être considéré comme un passé composé primaire.

Si l'on essaie d'analyser de ce point de vue l'exemple [1], on voit que le contexte présenté plus haut n'est pas suffisant pour décider de la valeur du passé composé. Selon Gosselin (1996, 1999), la recherche de l'antécédent dans le contexte se fait selon la saillance relative des intervalles et selon la proximité relative des intervalles concernés. Si l'antécédent ne peut pas être trouvé dans le procès, dans un intervalle circonstanciel ni dans un intervalle de référence dans le contexte précédent, il faut continuer la recherche selon la proximité relative dans les énoncés voisins. Dans l'exemple [1] l'intervalle de référence du procès précédent ne peut pas servir d'antécédent. S'il s'agit du passé composé historique, l'antécédent doit coïncider avec l'auxiliaire du passé composé. Le procès exprimé par le participe passé doit donc être antérieur à l'intervalle de référence antécédent. Or, ce n'est pas le cas pour l'exemple [1]: le procès p2 au passé composé (*faire hosteler*) ne peut pas être antérieur au procès p1 au présent historique (*faire tendre un tref*). Il est important de noter qu'en l'occurrence ce ne sont que nos connaissances

sur la nature des procès concernés et sur leurs rapports chronologiques probables qui nous font écarter la possibilité du p1 de servir d'antécédent, il n'y a aucune indication linguistique pour guider notre choix. Selon le principe de la recherche de l'antécédent temporel, il faut continuer la recherche dans un contexte plus large. Un candidat peut, en effet, être trouvé dans le contexte subséquent (l'exemple [1] sera repris sous l'exemple [5]):

[5]

El grant verger fait (p1) li reis tendre un tref.

Les dis messages ad fait (p2) enz hosteler.

.XII. serjanz les unt ben cunreez (p3) ;

La noit demurent (p4) tresque vint al jur cler.¹⁸

La chanson de Roland, vv. 161 – 162

Les deux procès au passé composé (p2, p3) pourraient être considérés à partir de l'intervalle de référence du procès p4 au présent historique, qui leur sert donc d'antécédent temporel dans le texte, parce que ces deux procès sont antérieurs au procès p4.

Cependant, la possibilité de repérer l'antécédent éventuel ne nous permet pas d'exclure complètement la possibilité d'interpréter le passé composé comme aoristique primaire¹⁹. Nous pouvons constater seulement que l'interprétation historique est possible parce qu'il y a dans le contexte un candidat pour l'antécédent. D'autre part, cette analyse nous permet d'expliquer les difficultés d'identification du type de passé composé du point de vue cognitif: la tentation d'interpréter le passé composé comme primaire, c'est-à-dire de lier le procès par l'intervalle d'énonciation (le présent du narrateur), résulterait du fait que l'antécédent dans le contexte n'est pas assez saillant selon les principes de la saillance et de la proximité relatives des antécédents²⁰. L'interprétant cherche l'antécédent plutôt à l'intérieur de l'énoncé et dans le contexte précédent, le contexte subséquent est toujours moins saillant parce que l'interprétation se fait alors « après coup », en revenant en arrière. On voit que l'ordre linéaire des procès dans le texte n'est pas sans importance dans l'interprétation du passé composé. La recherche de l'antécédent peut cependant être facilitée par des éléments linguistiques (absents dans l'exemple [5]), surtout par les connecteurs qui réfèrent à la relation entre les deux procès, comme *quant* dans l'exemple [6] tiré de *Guigemar* de Marie de France²¹:

[6]

Quant il ad la parole oïe (p1),

Duement la dame mercie (p2):

Guigemar 359-360

Dans l'exemple [6], l'antécédent (l'intervalle de référence du p2) du procès p1 se trouve également dans le contexte subséquent, mais le connecteur *quant* nous annonce sa présence et déclenche donc tout de suite sa recherche dans la principale qui suit en l'occurrence la subordonnée temporelle.

L'approche textuelle permettrait donc d'expliquer quelques phénomènes essentiels dans l'emploi du passé composé en français médiéval. Il se pose cependant toute une série de questions pratiques et théoriques qui sont à étudier sur des corpus concrets.

Il s'agit en premier lieu de questions liées à la procédure de recherche d'antécédent : quels éléments peuvent servir d'antécédent à un procès au passé composé, quels autres éléments linguistiques interviennent dans la procédure de recherche, etc. D'autre part, il y a également des questions théoriques à préciser. Comme on a vu plus haut, il ne suffit pas du repérage d'un candidat d'antécédent dans le contexte pour faire le choix entre les deux types (primaire et historique) du passé composé. La question se pose de savoir si dans le cas contraire, c'est-à-dire quand l'antécédent ne peut pas être repéré dans le contexte, il s'agit toujours indéniablement du passé composé primaire lié par l'intervalle d'énonciation du narrateur. Il nous faut étudier précisément quels sont les liens entre les relations anaphoriques établies par le temps verbal (la possibilité de repérer un antécédent dans le contexte) et les types primaire ou historique du passé composé.

5. Conclusion

L'objectif du présent article était d'évoquer une question diachronique, et notamment celle de l'évolution des valeurs du passé composé, dans la perspective de théories récentes de la temporalité. Notre propos était de montrer qu'il y a certains domaines dans la diachronie des formes verbales pour lesquels le recours aux analyses modernes pourrait s'avérer profitable.

En français moderne, le passé simple a presque complètement disparu de la langue courante, il a été remplacé par le passé composé, qui peut assumer les fonctions de *prétérit* tout en gardant son sens historique de *parfait*. La question diachronique fondamentale est de savoir si ces deux emplois existent dès l'origine de la langue française. Il y a un point de vue répandu parmi les linguistes modernes, selon lequel la valeur de *prétérit* du passé composé est un phénomène moderne, ayant apparu au cours de la période de moyen français. Cependant, dans les textes en ancien français, le passé composé se rencontre fréquemment dans des contextes qui permettraient son interprétation comme *prétérit* et les philologues de la première moitié du 20^e siècle l'ont ainsi considéré comme "équivalent au passé simple". Selon le point de vue de linguistes modernes éminents, avant tout R. Martin et M. Wilmet, le passé composé a dans ces emplois la valeur "historique", il est tributaire du présent "historique" et trouve son ancrage temporel dans ce "présent dilaté". C'est justement cette différence de points de vue qui nous a incitée à étudier de plus près ces deux types de passé composé que nous avons appelés le passé composé aoristique primaire (le passé composé à valeur de *prétérit*) et le passé composé historique. Nous avons constaté que le passé composé historique peut avoir à son tour deux valeurs aspectuo-temporelles (aoristique et accompli). L'étude des deux types (primaire et historique) dans les textes modernes nous a montré qu'il est difficile de trouver des éléments directement linguistiques permettant de les distinguer. Les différences entre ces deux types ne peuvent pas être expliquées au niveau de l'énoncé, elles se manifestent dans les relations qui s'établissent entre les procès au niveau du texte. Nous avons donc proposé d'analyser les cas problématiques du passé composé dans l'ancienne langue dans le cadre de la théorie de l'anaphore temporelle. Ayant adopté l'approche présentée par L. Gosselin (1996, 1999), nous considérons que chaque intervalle de référence correspondant à un procès dans le texte doit trouver son antécédent temporel. Dans le cas du passé composé primaire, l'intervalle de référence est toujours lié par l'intervalle d'énonciation, celui du narrateur dans le cas de la narration écrite, qui lui sert d'antécédent. Par contre, pour le passé composé historique, il faut trouver un antécédent dans le contexte. C'est alors l'établissement précis de la procédure de recherche d'antécédent qui pourrait contribuer à l'identification du type du passé composé dans le texte. À notre connaissance, le passé composé n'a pas été étudié dans cette perspective en français moderne ni, *a fortiori*, en français médiéval. Nous espérons avoir montré dans le présent article que cette approche peut donner des renseignements précieux sur la diachronie des valeurs du passé composé, et peut-être contribuer également à préciser les règles d'interprétation du passé composé en français moderne.

Bibliographie

Buridant Claude, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Sedes, Paris, 2000.

Caron Philippe et Liu Yu-Chang, “Nouvelles données sur la concurrence du passé simple et du passé composé dans la littérature épistolaire”, in *L'Information grammaticale* 82, 1999, pp. 38 - 50.

Combettes Bernard, « Bilan sur les études en syntaxe », in : Combettes, B., Monsonégo, S. (éds) *Le moyen français. Philologie et linguistique. Approches du texte et du discours. Actes du VIII^e Colloque International sur le moyen français à Nancy, 5-6-7- sept. 1994*, Paris: Didier Érudition, 1996, pp. 395 – 413.

Desclés Jean-Pierre, Guentcheva Zlatka, “Comment déterminer les significations du passé composé par une exploration contextuelle?”, in: *Langue française* 138, 2003, pp. 48 – 61.

Engel Dulcie M. “Les nouveaux temps du passé”, in: Labeau, E., Larrivée, P. (éds) *Les temps du passé français et leur enseignement. Cahiers Chronos 9*, Amsterdam - New York: Rodopi, 2002, pp. 1 – 13.

Facques Bénédicte “Passé composé, imparfait et présent dans les récits journalistiques: des alternances aux ruptures temporelles”, in: Labeau, E., Larrivée, P. (éds) *Les temps du passé français et leur enseignement. Cahiers Chronos 9*, Amsterdam - New York: Rodopi, 2002, pp. 105 - 133.

Gosselin Laurent, *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-la-Neuve : Duculot, 1996.

Luscher Jean-Marc, Sthioul Bertrand, « Emplois et interprétations du Passé Composé », in : *Cahiers de Linguistique* 18, 1996, pp. 187-217.

Luscher Jean-Marc, « Procédure d'interprétation du Passé Composé », in : Moeschler, J. (éd) *Les temps des événements*, Kimé, Paris, 1998, pp. 181-197.

Martin Robert *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Klincksieck, Paris, 1971.

Martin Robert, Wilmet Marc, *Manuel du français du moyen âge, T.2. Syntaxe du moyen français*, Sobodi, Bordeaux, (1980).

Oh-jeong Hyun-Gum, *Les temps de l'indicatif du français en vue d'un traitement informatique du passé composé*, Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne (sous la direction de Jean-Pierre Desclés), 1991.

Oppermann Evelyne, *Les emplois injonctifs du futur en français médiéval*. Droz, Publications romanes et françaises CCXXV, Genève, 2000.

Ossenkop Christina, “L'emploi du passé simple et du passé composé entre norme et réalité linguistique. Quelques remarques sur le français parlé du XVII^e siècle”, in: *Revue de Sémantique et Pragmatique* 9/10, 2001, pp. 19 - 42.

Revaz Françoise , “Passé simple et passé composé: entre langue et discours”, in: *Études de linguistique appliquée* 102, 1996, p. 175 - 190.

Schøsler Lene, *Les temps du passé dans Aucassin et Nicolette. L'emploi du passé simple, du passé composé, de l'imparfait et du présent "historique" de l'indicatif*, Odense : Odense University Press, 1973.

Schøsler Lene, "L'emploi des temps du passé en ancien français. Étude sur quelques textes manuscrits", in: *Razo* 5, 1985.

Skårup Povl, "Les valeurs temporelles des temps verbaux du français moderne et ancien", in: *Revue Romane* 36/2, 2001, pp. 207 – 234.

Treikelder Anu, *L'emploi du passé composé dans le Voyage de saint Brendan de Benedeit (12^e s.)*, mémoire de D.E.A. en linguistique théorique, formelle et automatique, Université Paris VII (sous la direction de Ch. Marchello-Nizia) (manuscrit), 1997.

Treikelder Anu, "Le passé composé, historique": problèmes de définition et d'identification", in: *Studia Romanica Tartuensia* II, à paraître.

Vazov Nikolai, *L'identification des valeurs aspectuo-temporelles des situations en vue d'un traitement automatique (Le cas du passé composé et de ses équivalents fonctionnels en bulgare)*, Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne (sous la direction de J.-P. Desclés), 1998.

Vet Co, "Les temps verbaux comme expressions anaphoriques: chronique de recherche", in: De Mulder, W., Vet, C. (éds.) *Temps verbaux et relations discursives. Travaux de linguistique* 39, 1999, pp. 113 – 130.

Vu-Thi-Ngan, *Systématique des valeurs du passé composé en français contemporain*, Thèse de doctorat, Université Paris 7 Denis Diderot (sous la direction de Denis Paillard), 1999.

Wilmet Marc, *Le système de l'indicatif en moyen français. Étude des " tiroirs " de l'indicatif dans les farces, sotties et moralités françaises des XV^e et XVI^e siècles*, Droz, Publications romanes et françaises CVII, Genève, 1970.

Notes

¹ Kamp, H., Rohrer, C. (1983) « Tense in texts », in R. Bäuerle, C. Schwarze et A. von Stechow (éds.), *Meaning, use and interpretation of language*, Berlin / New York: Mouton de Gruyter, pp. 250-269. Kamp, H. et U. Reyle (1993), *Form discourse to logic*, Dordrecht, Kluwer.

² L'idée de l'anaphore temporelle a été premièrement introduite par Partee (1973), également dans le domaine de l'anglais (Vet 1999: 118).

³ Cf. également Skarup (2001).

⁴ Cf. par ex. Revaz (1996), Engel (2002), Facques (2002)

⁵ Ainsi, un énoncé au passé composé *Il est arrivé*, peut donner deux traductions en anglais selon le contexte où il est employé (*He has arrived* ou *He arrived*) et de même en estonien (*Ta on saabunud* et *Ta saabus*).

⁶ Terme employé par Gosselin (1996).

⁷ Cf. Martin (1971: 398): "Le tournant décisif se situe en moyen français: au début du XIV^e siècle, le recul du présent historique entraîne celui du passé composé, et ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle que se développe la valeur prétéritale nouvelle."

⁸ Cf. les thèses de Oh (1991) et de Vazov (1998) et pour une synthèse Desclés et Guentchéva (2003).

⁹ cf. par exemple Gosselin (1996: 206): "C'est généralement la présence d'un **circonstanciel temporel** ou **aspectuel** qui permet d'identifier l'effet de sens du passé composé: [*depuis* + durée] indique que l'on a

affaire au présent accompli. Les circonstanciels de *localisation temporelle* à valeur de passé (hier, etc.) et les circonstanciels de durée impliquant l'**aspect aoristique** (comme [*en* + durée] et [*pendant* + durée]) signalent, en revanche, la valeur de passé aoristique.”

¹⁰ Les corrélations entre les temps verbaux et les circonstanciels ont été assez bien étudiées également pour le français classique, cf. notamment Caron et Liu (1999) et Ossenkop (2001).

¹¹ voir notamment Brunot, Foulet, Clédât, cités par Wilmet (1998 : 364).

¹² Selon nos dénombrements, dans le *Voyage de saint Brendan* (12e s.), sur 109 occurrences du passé composé dans le texte, 81 se trouvent dans la narration et 28 dans le discours direct (cf. Treikelder 1997).

¹³ Le terme *passé composé accompli* est employé par Gosselin (1996) pour désigner le passé composé à valeur de *parfait*.

¹⁴ Cf. Treikelder à paraître.

¹⁵ Cf. Oh (1991) et Vazov (1998) qui traitent le passé composé avec ce type de circonstanciels toujours comme des événements (ils opposent les valeurs événement / état résultant).

¹⁶ L'intervalle de référence est l'intervalle par l'intermédiaire duquel le procès est montré / perçu (cet intervalle ressemble au point de référence R de Reichenbach).

¹⁷ Cf. Gosselin 1996: 147.

¹⁸ Traduction de G. Moignet (Bordas, 1969) : Dans le grand verger, le roi fait dresser une tente, / il y a fait loger les dix messagers ; / douze serviteurs les ont bien approvisionnés. / Ils y demeurent la nuit jusqu'à la venue du jour.

¹⁹ Cf. l'exemple [2], dans lequel la série de procès au passé composé (p1...p4) pourrait théoriquement aussi être considérée comme liée par un antécédent dans le contexte (l'intervalle de référence du procès p5 au présent historique).

²⁰ Cf. Gosselin 1999: 25ss.

²¹ Marie de France. *Lais*. Éd. bilingue de Philippe Walter. Paris: Gallimard, 2000. Traduction de l'extrait par Philippe Walter : Après avoir entendu ces paroles, / il remercie très aimablement la dame.